



**Wallonie**  
**social**  
**SPW**

# **Appel à projets Initiatives locales d'Intégration des personnes étrangères 2019-2020**

# Domaines d'activités

1. Apprentissage du français langue étrangère
2. Citoyenneté et compréhension des codes sociaux et culturels ainsi que la connaissance des institutions du pays d'accueil
3. Aide à l'exercice des droits et obligations des personnes étrangères
  - Permanences juridiques
  - Permanences sociales
4. Interculturalité

# 1. Apprentissage du français langue étrangère

Il s'agit de :

- formation en alpha, alpha/fle et fle de minimum 6h/semaine par groupe  
Et/ou
- tables de conversation de minimum 2X 1h30/ semaine par groupe ( public : minimum A1.1 à l'oral)

# Apprentissage du français langue étrangère

- Groupe de **minimum 5** à maximum 15 personnes dont le niveau est déterminé par le Cadre européen commun de référence (CECR pour le Français).
- Le niveau est homogène sauf exception motivée par l'opérateur et validée par l'administration.
- Test de positionnement et test de validation des acquis obligatoires
- Participer à la plateforme Fle du CRI
- Tenir à jour un registre des activités (horaires, listes de présence des participants, niveau, nombre de places disponibles...)

# Apprentissage du français langue étrangère

## Formateurs

- Soit un baccalauréat ou un diplôme équivalent ET une spécialisation dans l'apprentissage du français ou du fle reconnue par le Gouvernement sur proposition du Comité de coordination  
    ➡ Pas encore de décision
- Soit une expérience utile en qualité de formateur en français langue étrangère de minimum 3 ans  
    ou une spécialisation dans l'apprentissage du français ou du fle reconnue par le Gouvernement sur proposition du comité de coordination  
    ➡ Pas encore de décision  
    ou une validation des compétences délivrée par un organisme reconnu par la Région ou la communauté française
- Minimum niveau C1 en français du CECR

## 2. Citoyenneté

Il s'agit d'une formation **de 60 heures minimum**

Sauf pour les personnes qui ont commencé leur parcours d'intégration avant le 17/12/2018 → ne sont pas obligées de suivre 60h

- La formation se base sur le programme de formation élaboré par le DISCRI OU
  - sur tout autre dispositif qui répond aux exigences minimales validées par le Comité de Coordination du parcours d'intégration
- Voir fiche sur <http://actionsociale.wallonie.be/integration> : choisir Parcours d'intégration/documents téléchargeables

# Citoyenneté

- Formation adaptée au niveau de français du public
- Formation collective par groupe de 5 à 15 personnes
- Participation à la plateforme « citoyenneté »
- Tenue d'un registre d'activités ( horaire, listes des participants)

# Citoyenneté - Formateur

- Disposer soit d'un titre pédagogique ou d'une attestation de suivi d'une formation dont le contenu est validé par l'administration sur proposition du Comité de coordination → Pas encore de décision
- Soit d'une expérience utile de 3 ans minimum en formation d'adultes
- Niveau minimum C1 du CECR en français
- A suivi ou s'engage à suivre, dans les 12 mois de son engagement, une formation abordant l'intégration des personnes étrangères, l'interculturalité et au minimum les thématiques reprises à l'article 152/5,§2 du Code.



# 3. Aide à l'exercice des droits et obligations

## Permanences juridiques

- Permanences juridiques spécialisées en droit des étrangers
- 2 X 2h minimum/ semaine
- **Permanences assurées par un juriste**
  - ➔ master ou baccalauréat ou l'équivalent en droit + une formation spécifique en droit des étrangers (article 248, §2, 4° de l'AGW)
- Tenue à jour de fiches individuelles de suivi

# 3. Aide à l'exercice des droits et obligations

## Permanences sociales

- Permanences sociales ( accueil, orientation, accompagnement,...)
- 2 X 2h minimum/ semaine
- Permanences assurées par une personne détentrice d'un diplôme d'assistant social, d'infirmier social ou d'infirmier en santé communautaire
- Tenue à jour de fiches individuelles de suivi

## 4. Interculturalité

- Les projets ont pour objectif général la réalisation par un public de personnes étrangères et non étrangères d'une ou plusieurs initiatives collectives qui favorisent le développement d'une société interculturelle en suscitant, de façon concrète et durable, un « vivre ensemble » solidaire.

# Interculturalité

Les projets doivent s'appuyer sur une démarche interculturelle fondée sur :

- La décentralisation, la compréhension mutuelle et la négociation du « vivre ensemble »
- Des modes d'action participatifs et collaboratifs qui permettent au public d'être un acteur à part entière dans la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des initiatives.

# Interculturalité

- Les projets peuvent aussi avoir comme objectif de lutter contre les discours de haine, la discrimination, déconstruire et dépasser les préjugés et stéréotypes à caractère raciste.

# Interculturalité - Conditions

- avoir des objectifs réalistes et mesurables
- présenter un budget prévisionnel équilibré, un planning détaillé et un mécanisme de suivi clair
- répondre à des besoins identifiés dans la zone géographique où le projet se déroule

Une attention particulière sur les projets qui :

- permettent la participation active de nouveaux arrivants;
- développent des synergies avec d'autres acteurs locaux, associatifs et publics;
- qui peuvent inspirer d'autres initiatives ou être transposés ailleurs en Wallonie

# Interculturalité

- Exemples de projets
- Collaboration et accompagnement par les Centres régionaux d'intégration

# Recevabilité

- asbl, fondation, établissement d'utilité publique, association internationale sans but lucratif ou pouvoirs locaux
- minimum d'un an d'existence à la date de la publication au Moniteur Belge
- relever de la compétence de la Région wallonne et se dérouler en région de langue française
- être réceptionnés dans le délai fixé (15 février 2019)
- le promoteur doit disposer d'un compte bancaire ouvert à son nom
- développer une action de première ligne, sauf en ce qui concerne l'axe interculturalité qui peut également développer des actions de 2<sup>ème</sup> ligne
- ne pas viser des recherches, études ou publications
- s'inscrire dans une mixité culturelle, philosophique et de genre, sauf exceptions dûment motivées
- ne pas concerner un axe qui fait déjà l'objet d'un agrément en tant qu'initiative locale d'intégration



# Aspects budgétaires

- Le subside est accordé, en principe, pour deux ans (années civiles 2019 et 2020) pour autant que les activités aient été réalisées conformément aux activités annoncées dans la demande et retenues dans l'arrêté de subvention
  - ➔ La subvention octroyée reste annuelle
  - ➔ Renouvellement de la demande pour la 2<sup>ème</sup> année
- Le subside est destiné à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel liés à la mise en œuvre du projet, à l'exclusion des frais de matériel durable (mobilier, ordinateurs,...) ou d'acquisition et d'aménagement de locaux.

# Aspects budgétaires

Le subside annuel est versé en deux tranches

- avance de 85%
- solde après présentation, vérification et validation par l'Administration du dossier justificatif des dépenses accompagné du rapport d'activités

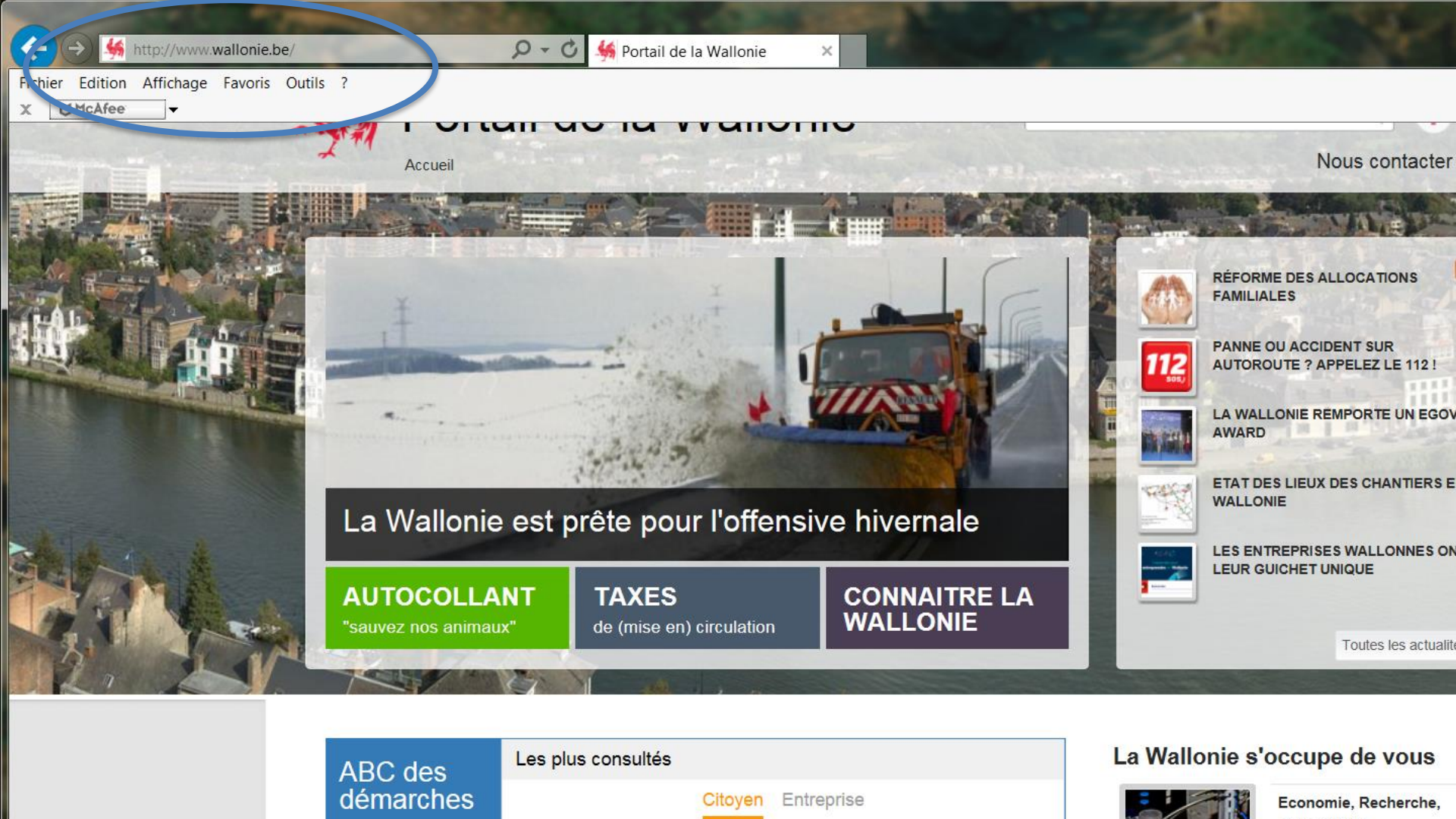


voir modalités inscrites dans l'arrêté de subvention



voir la note sur les dépenses éligibles

<http://actionsociale.wallonie.be/integration> ILI/documents téléchargeables



http://www.wallonie.be/

Portail de la Wallonie

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

McAfee

Accueil

Nous contacter



La Wallonie est prête pour l'offensive hivernale

**AUTOCOLLANT**  
"sauvez nos animaux"

**TAXES**  
de (mise en) circulation

**CONNAITRE LA WALLONIE**



**RÉFORME DES ALLOCATIONS FAMILIALES**



**PANNE OU ACCIDENT SUR AUTOROUTE ? APPELEZ LE 112 !**



**LA WALLONIE REMPORTE UN EGOV AWARD**



**ETAT DES LIEUX DES CHANTIERS E WALLONIE**



**LES ENTREPRISES WALLONNES ON LEUR GUICHET UNIQUE**

Toutes les actualités

**ABC des démarches**

Les plus consultés

**Citoyen** Entreprise

**La Wallonie s'occupe de vous**



Economie, Recherche,



# Portail de la Wallonie

Portail de la Wallonie



Nous contacter

## ABC des démarches

Toutes vos démarches administratives

Que cherchez-vous ?



Citoyen

Entreprise

AUTRES ▾

Activité économique

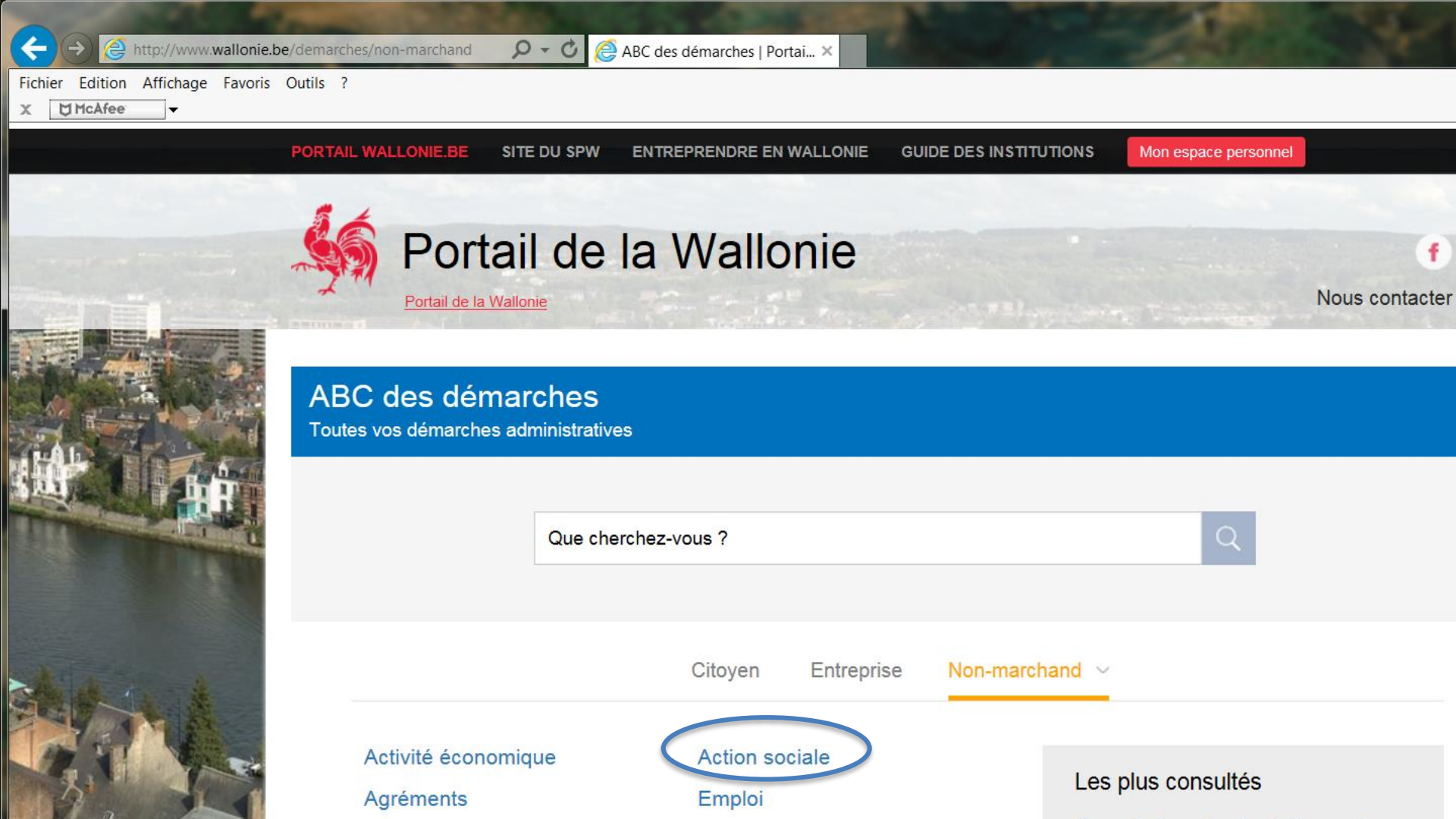
Aménagement du territoire  
urbanisme

Non-marchand

Pouvoir local

consultés





# Portail de la Wallonie

[Portail de la Wallonie](#)



Nous contacter

## ABC des démarches

Toutes vos démarches administratives

Que cherchez-vous ?



Citoyen

Entreprise

**Non-marchand** ▾

Activité économique

Agréments

Action sociale

Emploi

Les plus consultés



# ABC des démarches

Toutes vos démarches administratives

Toutes les matières [dropdown menu] [search icon]

Accueil | Action sociale

## Remplir les démarches liées à l'appel à projets "Initiatives locales d'intégration des personnes étrangères et d'origine étrangère"

En bref En détail **Formulaires** Contact

### En bref

Les Initiatives locales d'Intégration (ILI) sont des asbl, pouvoirs locaux, fondations, établissements d'utilité public et associations internationales sans but lucratif qui réalisent une ou plusieurs actions en faveur de l'intégration des personnes étrangères. Les opérateurs ILI développent une méthodologie et une pédagogie adaptées aux personnes étrangères.

L'appel à projets est destiné à soutenir ces initiatives. Les subsides octroyés couvrent les frais de fonctionnement et de

PUBLIC CIBLE  
Pouvoir local, Non-marchand  
MISE À JOUR  
08/01/2019

CLASSÉ SOUS  
Action sociale



Ce logo figure à côté des formulaires qui requièrent l'utilisation de la carte d'identité

## En ligne sur [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)

- **Demande de subvention** pour le 15 février au plus tard.
- Un seul formulaire de demande par organisme

Si le projet est retenu :

- formulaire d'évaluation des activités (voir arrêté de subvention)
- formulaire de demande de renouvellement à introduire trois mois avant la fin de la 1<sup>ère</sup> période de subvention

# Traitement de la demande

- Comité d'avis : DGO Intérieur et Action sociale, Cabinet de la Ministre Greoli, CRI
- Analyse individualisée des projets
- Décision d'octroi de la subvention prise par la Ministre



# Merci de votre attention

Pour toute question (sauf techniques liées au formulaire)

Yolène Verbrouck 081/327.358

Anaëlle Gosset 081/327.479

@ [egalitedeschances.actionsociale@spw.wallonie.be](mailto:egalitedeschances.actionsociale@spw.wallonie.be)

<http://actionsociale.wallonie.be/integration>